ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Rapport annuel du 1er janvier au 31 décembre 2023

Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SYRIMAO)

AFD

TABLES DES MATIÈRES

1
TABLES DES MATIÈRES 2
SIGLES ET ACRONYMES 4
RESUME EXECUTIF 6
INTRODUCTION 9
EXÉCUTION TECHNIQUE 11
1.1. Composante Recherche Appliquée Développement 11
RAD1 - Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional 12
RAD2 - Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats 14
RAD3 - Appui aux laboratoires nationaux 17
RAD4 - Suivi et monitoring de la composante 19
1.2. Composante ASN Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination 20
ASN1 – Appui aux Comités Nationaux 20
ASN2 – Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires 21
ASN3 – Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financements 23
ASN4 – Suivi et monitoring de la composante 25
1.3. Composante SVA – Surveillance – Veille – Alertes précoces 26
SVA2 – Collecte et analyse des données 27
SVA3 – Suivi monitoring de la composante 29
1.4. Composante CSE – Coordination - Suivi - Évaluation 30
CSE1 - Coordination globale ; 30
CSE2 - Suivi-évaluation et audits 31
CSE3 - Communication et visibilité. 32
2. PRINCIPALES DIFFICULTÉS ET DÉFIS RENCONTRES ET PROPOSITION DE SOLUTIONS 33
3. ENSEIGNEMENTS ET FACTEURS DE VIABILITÉ APPRISES 34

EXECUTION FINANCIERE 35
1 Suivi des Engagements 35
1.1 Engagement sur les activités régionales 35
1.2 Engagement sur les activités nationales 36
2 Suivi des décaissements 37
2.1 Rapport Décaissement global 37
2.2 Rapport Financier 2023 39
2.3 Rapport Financier Global Projet 40
3 Rapports par sources de financement 41
3.1 Rapport financier FED / Desira (UE) 41
3.2 Rapport financier PRCC (AFD) 42
3.3 Rapport financier contribution CEDEAO 43
3.4 Rapport financier contributions Pays 43
4 Contrôle et audit 44
5 CONCLUSION et RECOMMANDATIONS 44
ANNEXES 45

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	*Agence Française de Développement*
ARAA	*Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation*
CEDEAO	*Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest*
UCP	*Unité de Coordination du Programme*
CN	*Comité National / Comités Nationaux*
CNS-FL	*Centre National de Spécialisation sur les Fruits et Légumes (de Bobo-Dioulasso)*
COAHP	*Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides*
COLEACP	*Comité de Liaison Europe – Afrique – Caraïbes – Pacifique*
CoPil	*Comité de Pilotage*
CORAF	*Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles*
CS	*Comité Scientifique*
CSE	*Coordination-Suivi-Évaluation*
CSP	*Comité Sahélien des Pesticides*
CT	*Comité Technique*
CV	*Curriculum Vitae*
D/ADR	*Direction Agriculture et Développement Rural*
DPV	*Direction de Protection des Végétaux*
FFM	*Fit For Market*
OP	*Organisation de Producteurs*
PAA	*Plan Annuel d'Actions*
PIR	*Programme Indicatif Régional*
PLMF	*Projet de soutien au plan régional de Lutte et de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest*
RAD	*Recherche Appliquée Développement*

SVA	*Surveillance- Veille-Alerte précoce*
SyRIMAO	*Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest*
SNRA	*Système(s) National(aux) de la Recherche Agricole*
TdR	*Termes de Référence*
UE	*Union Européenne*
UEMOA	*Union Econo*mique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

Afin de consolider les acquis du projet de soutien à son Plan régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits (PLMF -2015 et 2019) et d'étendre le système de surveillance à l'ensemble de ses pays membres, la CEDEAO a mis en place le Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO). Il est financé par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement. Le Projet SyRIMAO a commencé le 1er septembre 2020 pour une durée de 4 ans. Après une première année de mise en place des outils de gestion et d'implantation du projet dans les pays, marqué par la pandémie de la covid 19, le PTBA 2023 considérée comme la deuxième année de croisière du projet a été élaboré et validé.

Les principaux résultats par composante de la mise en œuvre du PTBA 2023 au 31 décembre 2023 se déclinent comme suit :

Composante Recherche Action Développement :

- **Le CNS-FL est devenu un centre régional d'excellence (CRE)**. Le CRE-FL joue pleinement son rôle de coordination à travers un réseau de chercheurs/centres de recherche mise en place et fonctionnel. **Il dispose d'un outil de soutien à la souveraineté de la sous-région dans le suivi de son territoire en termes de diversité pour une action rapide en cas d'invasion de ravageurs**.
- Le comité technique (CT) a tenu sa troisième session ordinaire et validé cinq (5) protocoles de recherche ;
- Le comité scientifique a tenu sa deuxième session en présentiel. La session a permis de faire le point de l'exécution des protocoles et des recommandations formulées en 2022 et de valider les protocoles de recherche retenus par le CT pour 2023. La session a aussi fait des recommandations et formuler des orientations pour l'exécution du PTBA 2023 et la suite du projet ;
- **Trois (3) technologies de lutte ont été développées et testées efficaces au champ**. Il s'agit de: i) Formulation de Nématodes Entomopathogènes sous forme de composte ; ii) stratégie de piégeage de masse avec une huile essentielle attractif (issue d'un arbuste) et d'un piège sans insecticides ; iii) formulation d'un attractif alimentaire de toutes espèces de mouches de fruits, notamment des femelles**.**
- **Deux (2) des technologies sont introduites dans le processus d'homologation** à travers : le *Design du Packaging* (: Huile Essentielle et « Mango Protect), les tests de Bio-efficacité par les institutions agréées et les tests connexes exigés pour l'homologation confiés à des consultants agréés.
- Les deux technologies ont été homologués en Côte D'Ivoire.
- **L'Installation au Sénégal d'une unité de production de masse de l'huile essentielle** matière première de la technologie de piégeage de masse développée ;
- Dix-neuf (19) formateurs et 358 techniciens formateurs de producteurs sont formés à l'utilisation des technologies développées.

Composante ASN Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination

- **Quinze (15) Comités Nationaux** (CNs)sont mis en place. Quatorze (14) de ces CNs sont fonctionnels et ont mis en œuvre leurs PTBA 2023 et un CN (Cap Vert) est en cours d'opérationnalisation ;
- **Sept cent cinquante (750) personnels** d'inspection phytosanitaire des DPV et des centres de conditionnement des mangues formés sur les standards phytosanitaires de l'UE ;
- **Cinq (5) mécanismes de financement nationaux de la filière mangue sont mis en place**. Deux (Burkina et Sénégal) ont été opérationnalisés au cours de la campagne mangues 2022-2023. Ces deux mécanismes ont collecté au total **220 170 000** fcfa soit **400 212,2 €.**

Composante Surveillance-Veille- Alertes précoces

- Le système régional de surveillance est **relocalisé et déployé dans les vergers** des entreprises d'exportation ;
- **Quatre cent-cinq (405) producteurs** et personnel de production des entreprises d'exportation sont formés,
- Le système de surveillance est en place et fonctionnel **dans 36/37 zones de productions** et 14 /15 des pays membres de la communauté régionale
- **Quatorze (14) supers utilisateurs sont formés** au niveau régional sur la collecte des données, leurs enrôlements dans la base des données, leur gestion par les outils du système de surveillance.
- **Plus de 465 personnes sont formées** à leur tours dans les pays membres à la méthodologie de collecte des données de terrain.
  Quatre cent un (401) alertes ont été émises au cours de la campagne mangue **dont 12% ont fait l'objet d'actions concrètes**
  Au cours de la campagne **106 132 ha** de plantations de manguiers ont été surveillés. Une superficie **5 783,58ha** a été jugée infestée.
  Une superficie de **3 875ha** soit **67%** de la superficie infestée a été traitée

Composante Coordination, suivi évaluation et évaluation

- Les dépenses des **14 comités Nationaux sont en cours d'audit** ;
- **Dix-sept (17) spots radio** de sensibilisation sont réalisés et **diffusés 415 fois** dans les bassins de production de mangues ;
- Des **goodies de communication** sont produits et distribués dans les pays et des fiches de sensibilisation sur les bonnes pratiques de lutte contre les mouches des fruits distribués ;
- Une **mission de visite de terrain de l'ARAA et de la DUE Abuja** réalisé au Sénégal et en Gambie
- Une **Visite de l'unité/Laboratoire de production** de l'huile essentielle installée par le SyRIMAO est réalisée par le **DADR et l'ARAA** ;
- **Deux (2) capsules vidéo ont** été réalisées, sur les cas de succès du projet.

Au titre des difficultés majeurs rencontrées on notera le retard des versements aux CN pour mettre en œuvre les PTBA nationaux ce qui a entrainé un retard dans l'exécution physique et financière du PTBA.

Le montant total des décaissements s'élève à **2.720.272,85 € €** soit un taux d'exécution de **42,30%** du budget 2023

INTRODUCTION

Rappels contextuels et principaux faits marquant

La phase opérationnelle du PLMF entre 2015 et 2019 a permis la mise en place d'un système de surveillance et de lutte contre les mouches des fruits qui a couvert 11 des 15 États membres de la CEDEAO, d'encadrer les laboratoires nationaux des pays ciblés, notamment dans le développement des protocoles de recherche et de renforcer le Centre National de Spécialisation Fruits et Légumes (CNS-FL) de Bobo-Dioulasso. Ce centre est voulu par la CEDEAO pour être le « Centre Régional de spécialisation » pour les productions fruitières et horticoles d'Afrique de l'Ouest.

Au cours de l'exécution du PLMF, le temps n'a pas permis de mettre au point totalement les techniques avancées et leur diffusion à large échelle. En outre, le système de surveillance mis en place n'a pu être consolidé et n'a pas non plus couvert l'ensemble des zones de production de la mangue dans les quinze (15) États membres de la CEDEAO.

C'est pour consolider, étendre et pérenniser les acquis du PLMF que la CEDEAO et ses partenaires ont mis en place le Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO).

L'objectif général du SyRIMAO est d'améliorer les revenus des producteurs ouest africains de fruits et légumes, et particulièrement des petits producteurs, pour contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois dans les pays membres.

Deux objectifs spécifiques sont poursuivis :

- **OS.1** : les systèmes régionaux et nationaux de recherche et leur coordination sont renforcés pour mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficientes à faible impact environnemental ; et
- **OS.2** : les pertes de productions des fruits et légumes dues à l'infestation des insectes nuisibles, notamment les mouches des fruits, sont maîtrisées grâce à un renforcement de la structuration de la filière aux niveaux national et régional et à la mise en place d'un système de surveillance, de veille phytosanitaire et d'alertes opérationnel et pérenne.

Le Projet comprend trois composantes techniques et une composante de coordination :

La composante RAD - Recherche Action Développement

Cette composante, vise à établir des liens étroits entre la recherche, l'innovation, la formation et le développement qui se traduiront par une réelle adoption par les producteurs des pratiques de prévention et de lutte efficaces, efficientes contre les mouches des fruits et respectueuses de l'environnement.

La Composante ASN - Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination

Cette composante permet de coordonner les activités au niveau national par le renforcement des Comités Nationaux (CN) dans leur rôle afin que ceux-ci travaillent de manière étroite et coordonnée avec le secteur privé et les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA). Ils sont directement responsables des activités de plaidoyer dans les États membres et organisent les

différentes sessions de formation des producteurs, des personnels du secteur privé, des agents publics et assurent le suivi-évaluation des activités au niveau nationale.

La Composante SVA - Surveillance - Veille - Alertes précoces

La composante permet de consolider et d'étendre le dispositif de surveillance et d'alertes précoces développé pendant la mise en œuvre du PLMF en impliquant, mobilisant et organisant l'ensemble des producteurs, des entreprises d'exportation de mangues du secteur privé, des centres de recherche et des services de protection des végétaux, dans la perspective d'une gestion axée sur la prévention, l'intervention ciblée contre les ennemis des cultures, notamment les mouches des fruits dans le respect de l'environnement au niveaux régional, national et local. Le dispositif réactif ainsi déployé vise à obtenir des réponses opérationnelles rapides et des résultats concrets, avec un impact optimisé et mesurable.

Composante CSE - Coordination - Suivi - Évaluation

La composante permet de coordonner les activités aux niveaux régional et national sous l'égide de l'ARAA. L'organisation des formations et des ateliers régionaux et le suivi des études à réaliser dans le cadre du Projet sont sous la responsabilité de l'unité de coordination. La composante a également la charge de faciliter les échanges entre les différents partenaires du Projet, notamment avec les partenaires financiers et la mise en œuvre des activités transversales, telles que le suivi-évaluation, les audits et les actions de communication / visibilité. Sur le plan administratif et financier, l'équipe de coordination assure la gestion courante du projet, les activités de reporting, l'organisation des réunions du Comité de Pilotage, du Comité Technique de Suivi (CTS), l'élaboration des PTBA et l'exécution des plans de passation des marchés.

Principaux faits marquants

L'année 2023 a été marquée par le déploiement effectif du projet dans toutes les composantes avec des résultats très concrets obtenus. On peut citer entre autres, le passage du CNS-FL en Centre Régional d'Excellence (CRE), l'introduction de deux (2) technologies développées dans le processus d'homologation du CSP/COAHP, l' homologuation des technologies en Côte d'Ivoire en décembre 2023, l'opérationnalisation des premiers mécanismes de financement mis en place qui ont permis de collecter plus de 400 000€ pour assurer la pérennisation des activités, l'adhésion enfin du Cap Vert au projet avec la signature de la convention CEDEAO- ministère de l'Agriculture et de l'Environnement du Cap Vert, la mise en œuvre de la surveillance d'entreprise et l'établissement de la composition des types de ravageurs dans l'espace et dans le temps en vue d'une lutte ciblée et efficace. Elle est aussi marquée par une baisse des interceptions de plus de 54% marquant, ainsi l'inversion des tendances haussières des interceptions.
En outre, l'année a surtout été marquée par le non-versement des fonds aux pays à temps, ce qui a eu un impact terrible sur l'exécution des activités en pleine campagne mangue et a eu pour corollaire un faible taux d'exécution physique et budgétaire. Enfin au vu de ce qui précède la CEDEAO a fait une demande de prolongation à coût constant pour permettre de finaliser les principaux livrables du projet.

EXÉCUTION TECHNIQUE

1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

1.1. Composante Recherche Appliquée Développement

1.1.1. Rappel des principales activités

L'objectif principal de la composante Recherche Action Développement est de renforcer les systèmes régionaux et nationaux de recherche ainsi que leur coordination afin qu'ils puissent mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficientes à faible impact environnemental.

Le PTBA 2023 s'est fixé pour objectifs de :

(i) Poursuivre l'appui au fonctionnement/organisation du CNS-FL dans la perspective de remplir les critères de passage au Centre Régional d'excellence (CRE)

(ii) Organiser les sections ordinaires du CT et du CS pour valider les protocoles à mettre en œuvre en 2023 ;

(iii) Finaliser les formulations ("*End technology*") des options de control prometteuses du PLMF et évaluer leur efficacité biologique en plein champs : (formulation de la technologie à base des nématodes et celle à base de la poudre des feuilles de la plante Y) par des essais en plein champs ;

(iv) Évaluer au niveau de 7 pays (Bénin, Burkina, Cote d'Ivoire, Gambie, Ghana, Nigeria, Sénégal) la formulation de l'huile essentielle de la plante Y comme méthode de lutte (*Mass trapping*) dans la perspective de son homologation ;

(v) Homologuer deux technologies (mango Protect et Huile Essentielle plante Y comme attractif) formulées et testés efficaces en plein champ :
   a. Tests d'homologation par les structures agrées
   b. Étude des caractéristiques des deux produits et évaluation de leur stabilité (consultation)
   c. Éventuelles études environnementales
   d. Montage du dossier d'homologation et soumission à l'homologation

(vi) Renforcer les capacités des points focaux de recherche sur les techniques de formation des formateurs sur les technologies de lutte contre les mouches de fruits développées et en surveillance de la biodiversité des mouches de fruits sur leur territoire.

(vii) Disséminer les technologies développées :
   a. Mettre en place des vergers pilotes (démonstration/ amélioration du paquet technologique développé) ;
   b. Élaborer des fiches d'information et des vidéos F2F sur le paquet technologique développé ;
   c. Faire l'analyse Socio-économique du paquet technologique ;
   d. Mettre en place des start-up (4: Bénin ; Burkina ; RCI & Sénégal) (Fabrick/ incubateur en consultation) dans la perspective de production de masse des technologies.

RAD1 - Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional

Quatre (4) activités sont prévues au titre du renforcement du laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur. Il s'agit de :

- L'appui au fonctionnement du laboratoire régional de référence dans son cheminement vers un CRE
- Le fonctionnement du Comité Technique (rapport rencontre en **annexe1**) ;
- L'organisation des sessions ordinaires du Comité Scientifique (rapport en **Annexe 2**) ;
- L'homologation de 2 technologies de lutte (COAHP/CSP, en Côte d'Ivoire et au Togo);

Les résultats des activités exécutés au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau1 ci-après :

Tableau 1 : output de **RAD1** : Appui aux CNS-FL dans son rôle de coordonnateur régional

Objectifs	*Prévision 2023*	*Réalisations*
Le CNS- FL maintient la maturation des critères remplis en 2022 pour être un Centre Régional d'Excellence en Fruits et Légumes. (RAD11))	Rapports d'activités (les critères d'excellence abordé et le pourcentage de maturation)	Le CSN-FL est devenu un CRE
Homologuer deux technologies de lutte contre les mouches des fruits	Deux (2) technologies sont homologuées	Les deux produits ont été homologués en Côte d'Ivoire (**Annexe 9**) et le processus d'homologation est en cours au Togo et au CSP/COAHP
Le CT appui (Validation et suivi des protocoles sur le terrain) les SNRA porteurs de protocoles (RAD12)	5 protocoles validés et suivis	5 protocoles validés
Le CS donne des avis et recommandations sur les résultats des activités de 2022 de la composante RAD et celles prévues 2023 (RAD13)	1 session de CS tenue	2 sessions tenues dont 1 virtuelle
Formulation en produit fini et testé en plein champ de leur efficacité (RAD14)	2 produits formulés et testés	3 produits formulés et testé (Bénin Ghana, et Sénégal)
Clarification des trois dernières étapes de la démarche d'homologation des technologies	1 réunion organisée	1 réunion tenue

Deux acquis majeurs de l'exécution du PTBA 2023 sont d'une part l'homologation des deux technologies en Côte d'Ivoire (**Annexe 9**) et d'autre part le passage du CNS-FL en Centre Régional d'Excellence (CRE-FL). A ces acquis, il faut ajouter, l'existence d'outils de soutien à la souveraineté de la sous-région pour une action rapide en cas d'invasion de ravageurs et le renforcement des capacités des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole par la formation de techniciens pour animer les laboratoires nationaux relative à l'identification des espèces des mouches de fruits dans le cadre de la biodiversité et à la formation des producteurs sur les méthodes de lutte.

Photo N° 1 : Plateforme digitale d'identification et les techniciens en pleine formation d'utilisation des outils

Photo N° 2 : Formation des techniciens

Photo N° 3 : Formation des formateurs

Photo N°4 : collection de mangues à incuber

Le Centre Spécialisation National -Fruits et Légumes (CNS-FL) est devenu un Centre Régional d'Excellence (CRE) : une contribution décisive du SyRIMAO à sacre !

La CEDEAO a défini 9 critères pour devenir un Centre Régional d'Excellence (CRE). Le SyRIMAO au démarrage du projet a fait un diagnostic évaluatif du CNS-FL en 2021qui a permis de disposer d'un répertoire des pratiques en cours et leurs écarts respectifs par rapport aux standards et normes de qualité (références aux bonnes pratiques et standards internationaux comme critères d'appréciation) et par rapport aux exigences des 9 critères de performance pour passer à un centre régional d'excellence. Cette étude diagnostic a permis de définir des actions dont la mise en œuvre devrait permettre d'annuler les écarts pour sa marche vers l'Excellence. Ainsi, l'accompagnement du SyRIMAO a permis l'accomplissement des critères ci-après :

- La mise en place d'un réseau de chercheurs / centres de recherche cohérent et fonctionnel avec pour aboutissement la mise en œuvre par les SNRA des protocoles de formulation des « technologies finies » retenus par le CNS-FL appuyé par le comité technique. La mise en œuvre par les SNRA des protocoles retenus permet au CNS-FL de disposer de sites d'expérimentation dans plusieurs pays de l'espace CEDEAO (critère 2 : régionalisation)

- *La contribution au renforcement des SNRA*. Avec l'appui du SyRIMAO, le CNS-FL à renforcer les capacités des SNRA par la formation des techniciens des nouveaux pays entrants et tous les points focaux RAD des 14 pays à animer les laboratoires nationaux relative à l'identification des espèces des mouches de fruits et à la formation des producteurs sur les méthodes de lutte (critère 6).

- La création de cadre d'exercice de la recherche agricole par un Environnement incitatif, des infrastructures et logistique de recherche. Le PLMF mise en œuvre entre 2015 et 2019) avait contribuer à doter le CNS-FL d'équipement adéquat et de manuel de procédures. L'appui du SyRIMAO a porté sur la création d'ateliers de recherche : taxonomie, élevage de parasitoïdes (Critère 1).

- Le renforcement et maintien de la qualité et l'adéquation des équipes de recherche. Avec le soutien du SyRIMAO et en collaboration avec le Musée royal de l'Afrique centrale en Belgique (MRAC), le CNS-FL a été doté d'une collection numérique et physique de spécimens de mouches des fruits de toutes les espèces présentes en Afrique de l'Ouest et dans les régions apparentées. Un noyau de 3 techniciens a été formé à l'utilisation de ces outils (Critère 3)

RAD2 - Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats

Le PTBA 2023, vise la consolidation et la diffusion à grande échelle des résultats de la recherche. Il s'agit des technologies testées au laboratoire ou sur site sous gestion de chercheurs (ex : appât alimentaire à base de drèche de bière, appât à base de substances naturelles, lutte biologique conservative par les parasitoïdes endogènes, lutte biologique inoculative par les nématodes.). Ces activités sont mises en œuvre notamment grâce à la réalisation de tests multi locaux en plein champ et l'analyse des résultats. Les évaluations multi locales ce sont déroulées dans des vergers pilotes avec comme maitre d'œuvre les SNRA retenus.

Les résultats de la mise en œuvre des activités sont présentés dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : output de **RAD2** : Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Tester en plein champs et en multi local l'efficacité biologique des produits ; Évaluer en plein champ et dans plusieurs pays l'efficacité de l'huile essentielle de la plante Y comme méthode de lutte ; Évaluer en plein champs les « paquets technologiques » dans des vergers pilotes ; Évaluer en plein champs les « paquets technologiques »	3 1(7) 5 pays (50 VP)	3 Une moyenne de 5 vergers pilotes par pays ont été mise en place dans 5 pays (Bénin, Burkina, Cote d'ivoire, Sénégal, Togo)
Former les producteurs à l'utilisation des paquets technologiques tout au long de la saison mangue ;	500	122 techniciens formés ; 250 producteurs formés
Incuber 4 start-up pour la production et la distribution des technologies.	4	0
Développer des Vidéo F2F Élaborer des fiches technico-économiques Publier les résultats scientifiques	3 2 Fiches techniques 3 publications	Trois capsules des réalisations de la composante RAD sont réalisées 2 fiches techniques sur les deux technologies réalisées 4 publications réalisées

L'approche de dissémination des technologies est l'approche de développement participatif des technologies de lutte contre les ravageurs (Stakeholder Learning Group (SLG)) couplée avec un renforcement des capacités incluant le développement de matériels didactiques - fiches techniques et vidéos - et la formation des formateurs puis des producteurs pour la durabilité des efforts consentis aussi bien au niveau des vergers qu'au niveau communautaire. Les résultats de l'année 2023 escomptés sur ces activités sont en majorité atteints. En effet, au moins 250 producteurs ont participé aux vergers pilotes/ démonstration des technologies développées dans l'optique de dissémination et de pré-validation. Ces acteurs à la base (producteurs surtout) ont validé les options de contrôle développées ;

i) Deux (2) fiches techniques des options validées ont été élaborées (**annexe 3)**.
ii) Trois (3) capsules vidéo ont été réalisées pour résumer les réalisations majeures de la composante RAD (**annexe 10**)
iii) Quatre publications scientifiques dans des revues à impact factor ont été publiés sur les résultats des travaux réalisés dans le cadre du SyRIMAO/composante RAD (**annexe 4)**
iv) Dans le contexte de la biodiversité, il est escompté de connaitre la diversité de la sous-région et de détecter surtout les espèces exotiques et le cas échéant des invasions et ceci de façon précoce. Il a été détecté pour la première fois deux espèces (*Dacus georgini et D. flavicrus*) au Ghana le seul pays qui a pu mettre en place l'outils de détection

Les activités non réalisées tel que l'incubation de 4 startups et la réalisation des vidéos F2F sont essentiellement dû à des raisons administratives et ou financières.

RAD3 - Appui aux laboratoires nationaux

Ainsi, cette activité permet la poursuite des actions suivantes :

i) Appui au fonctionnement des laboratoires nationaux (financier et organisationnel) ;

ii) Renforcement des capacités (Matériel et humain).

Pour l'année 2023, il agissait de renforcer les capacités par le recyclage des techniciens des nouveaux pays entrants en taxonomie mais aussi les points focaux SNRA de tous les 15 pays sur comment former des formateurs à l'utilisation des paquets technologiques et à comment former les producteurs dans un verger pilote. Cette année 2023, tous les laboratoires ont reçu un appui à leur fonctionnement général. Certains pays ont bénéficié en plus d'équipements. Les résultats de la mise en œuvre des activités sont présentés dans le tableau 3 :

Tableau 3 : Output **RAD 3** Appui aux laboratoires nationaux

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Appuyer le fonctionnement des laboratoires nationaux pour un fonctionnement normal et coordonné avec le CNS-FL	15 Demandes d'appui reçus	3 reçues et satisfaites
Renforcer les capacités des laboratoires des pays entrants en matériel et former les techniciens et points focaux SNRA (Rapport en **annexe 4**)	19 techniciens et de labo et PF formés 4 laboratoires équipés	19 techniciens formés 1 Équipement du labo en Alambic de production de l'HE

La mise en place d'une unité de production de l'huile Essentielle : un acquis majeur pour l'adoption de la technologie de lutte « masse trapping » à base de l'huile essentielle de la plante Y.

Alors que l'un des objectifs du PTBA 2023 était l'introduction des technologies testées et éprouvées scientifiquement, dans le processus d'homologation à la fois au niveau du CSP/COAHP et dans les pays de zones humides (Côte d'Ivoire et Togo), SyRIMAO devait anticiper et trouver une réponse au défi de la disponibilité de cette Huile Essentielle, pour conduire les vergers pilotes, les tests d'homologation et ultérieurement après homologation faire face à la demande des pays. C'est ainsi qu'en concertation avec le Comité National du Sénégal et l'Université Check Anta Diop de Dakar, une unité de production de l'HE a été installée au sein de la DPV du Sénégal sur financement du projet. Le choix du Sénégal est évident, la plante Y de laquelle est extraite l'huile a été découverte au Sénégal.

Au vu de l'efficacité biologique de l'HE, la nécessite, d'une production de masse à court terme offre des opportunités d'emplois. C'est pourquoi le projet en concertation avec les autres intervenants dans la promotion de l'emploi des jeunes soutiendra l'émergence de start up pour la production de masse de l'huile. Des études conduites en 2023 par le SyRIMAO ont aussi permis de déterminer l'emprise de cette plante Y en termes de superficie au Sénégal, l'homogénéité de sa composition en HE et la capacité de régénération sous la coupe de la plante dans la perspective de sa gestion durable.

Des études prospectives dans les autres pays s'imposent et si le potentiel existe afin de faciliter l'installation de start up pour la production de l'HE afin de diversifier les sources d'approvisionnement pour satisfaire la demande.

Photo N°5 : Les Directeurs Alain Traoré et Ousseini Salifou avec l'équipe de recherche du Sénégal lors de la visite de l'unité de production de l'Huile Essentielle

Photo N°6 : Équipements d'extraction de l'huile Essentielle (HE)

RAD4 - Suivi et monitoring de la composante

Il s'agit de la coordination globale de la composante et de veiller à la cohérence des interventions avec les autres composantes.
En 2022, outre le reporting global de la composante et l'élaboration du PTBA 2023, plusieurs autres activités majeures sont prévues dont (i) l'appui au CNS- FL dans la perspective de remplir les critères pour être un Centre Régional d'Excellence en Fruits et Légumes et (ii) l'appui de la validation et le suivi des protocoles de formulation en produit finis et de tester en plein champs leur efficacité ;

Les résultats de l'exécution sont présentés dans le tableau 4 suivant :

Tableau 4 : **Output RAD4 : Suivi monitoring de la composant**

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Rapport et PAA élaborés disponibles	5 rapports élaborés	9 rapports disponibles
Rapport de mission d'appui et supervisions élaborés disponibles	4 rapports élaborés	6 rapports Disponibles

1.2. Composante ASN Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination

2.1. Rappel des principales activités

La composante appui aux structures nationales publiques -privées de coordination vise à renforcer les Comités Nationaux (CN) dans leur rôle de coordination de la lutte avec le secteur privé et les SNRA au niveau national et assurer le travail de formation des techniciens et des producteurs et enfin faire le suivi-évaluation des activités.

Pour le PTBA 2023, les principaux objectifs de la composante étaient ainsi déclinés :

- La poursuite de l'appui au fonctionnement des CN et la coordination des activités avec le secteur privé et les SNRA ;
- La poursuite de l'appui à la structuration de la filière mangue dans les 7 pays qui n'ont pas encore une filière mangue organisée (Bénin, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Niger et Sierra Leone) ;
- L'appui à l'opérationnalisation /dynamisation de l'Alliance Régionale Mangue en Afrique de l'Ouest (ARMAO) en synergie avec les autres intervenants (COLEACP et CBI) ;
- La poursuite de l'accompagnement des concertations public /privé sur les mécanismes d'abondement de fonds en cours ou à mettre en place et l'évaluation de celles qui seront opérationnalisées au cours de la campagne 2023 pour y apporter les actions correctives nécessaires ;
- La poursuite de l'accompagnement des concertations pour l'accès des producteurs aux facteurs de production et l'évaluation de celles déjà en cours en vue de les améliorer.
- Le renforcement de la gouvernance des systèmes d'inspection phytosanitaires ;
- La formation des DPV, OP (personnel des stations de conditionnement) et des techniciens des postes frontières sur le contrôle officiel, dans tous les pays ;
- La mise en œuvre de la formation/recyclage des inspecteurs phytosanitaires sur les exigences des nouvelles normes phytosanitaires de l'union européenne et le renforcement du plateau technique d'inspection des nouveaux pays ;
- La tenue de l'atelier régional de bilan 2023 et de programmation 2024

ASN1 – Appui aux Comités Nationaux

L'appui aux CN en 2023 a porté principalement sur (i) l'appui au fonctionnement des CN, (ii) l'appui au Cap Vert dans les procédures d'adhésion et d'obtention du premier versement, (iii) la ténue des ateliers de bilan de campagne 2023 et de programmation annuelle 2024, (iv) l'appui au fonctionnement aux CN, (v) la supervision des formations des producteurs et des agents des DPV, OP et agents des postes frontières et (vi) la supervision de la collecte des données de la surveillance et le remplissage du système de suivi-évaluation.

Les résultats de l'exécution de l'activité figurent dans le tableau 5 ci-après :

Tableau 5 ; Output **ASN 1** : Appui aux CN

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisations*
Comités nationaux fonctionnels et opérationnels	15	14 fonctionnels
Missions d'encadrement/ supervision réalisées sur le terrain	45	5 missions réalisées (Sénégal, Gambie, Burkina, 2 en Guinée)
Atelier régional de bilan de campagne tenus à l'intention des CN	1	0 tenu
Rencontres nationales de bilan de campagne organisées	15	Réalisée en ligne
Rencontres annuels public / privés tenues aux périodes critiques	15	11 réalisées

Pour des raisons de versement, l'atelier bilan annuel est organisé en virtuel après la tenue des ateliers nationaux.

Le Cap Vert a finalement adhéré au projet après une mission de l'ARAA d'explication du projet et ces enjeux aux acteurs et au ministère de l'agriculture et de l'environnement et de ces enjeux. La signature de la convention de mise en œuvre du projet entre le Président de la Commission de la CEDEAO et le ministre de l'Agriculture et de l'Environnement du Cap Vert. Est intervenu en août 2023.

Nous considérons fonctionnels les CN qui ont affecté un staff au projet, signé les accords de subvention avec la CEDEAO pour exécuter les activités du SyRIMAO. Le Cap Vert attend le premier versement pour commencer l'exécution des activités du plan d'action 2023.

Le Cap Vert d'accomplir les formalités d'adhésion au projet à moins d'un an de la fin contractuel du projet : quelle vient implication ?

Les dispositions contractuelles de l'accord de subvention prévoient la fin de l'utilisation des fonds du projet aux 30 juin 2023 et le Cap vert aura moins de six mois de mise en œuvre effectif du projet et sera contraint d'arrêter l'exécution des activités sur le terrain avant même le début de la campagne mangue. En effet le campagne mangue commence généralement dans l'Ouest de la région à partir du mois de juillet (Sénégal, Gambie et Cap Vert)

Il s'impose dont à l'évidence la nécessité de revoir la durée du projet pour au moins permettre à ce pays d'installer son dispositif de surveillance, le faire fonctionner et de renforcer les capacités des acteurs publiques et privés impliqués dans les activités de surveillance et de lutte contre les mouches des fruits.

ASN2 – Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires

L'un des objectifs de cette activité est la réduction des interceptions et l'augmentation des exportations de mangue.

Les résultats de la mise en œuvre des activités sont consignés dans le tableau 6 ci-après :

Trois (3) activités étaient prévues pour le renforcement des capacités nationales sur les normes phytosanitaires. Il s'agit de : (i)la formation des DPV, OP et des techniciens en charge du contrôle officiel aux postes frontières, (ii) la formation des services d'inspection et de contrôle phytosanitaires (ASN22) sur la nouvelle norme de l'Union Européenne (formation de formateurs et (iii) l'appui pour l'acquisition de petits matériels d'inspection au profit des services d'inspections phytosanitaires (ASN23).

Tableau 6 : output **ASN 2** : Renforcement capacités sur les normes et risques phytosanitaires

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Formations des agents des DPV, OP et postes frontières (ASN212)	360 agents formés	450 agents formés
Formations nationales des inspecteurs phytosanitaires (ASN222)	328 inspecteurs	310 inspecteurs formés
Renforcement de la gouvernance du système d'inspections phytosanitaire (Burkina, Guinée, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo)	6 missions de contrôles et d'inspection	4 missions de contrôles et d'inspection Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Sénégal)

Photo N°8: Opération d'identification des mangues piquées

Photo N°7 : Échantillonnage des lots à inspecter.

Le nombre d'interception réduit de moitié en 2023 : tendance encourageant mais pas arrivée, les efforts encore nécessaires !

2022 a été une année noire pour la région en termes d'interceptions avec 87 interceptions enregistrées. Outre l'effet des changements climatiques incriminée qui s'est traduit par des pluies précoces ayant provoquée une explosion précoce des mouches des fruits, la gouvernance phytosanitaire a en dernier ressort été pointée du doigt comme étant l'une des causes majeures.

Une application plus stricte en amont et en aval des dispositions phytosanitaires, guidée par les résultats de la surveillance (ouverture et clôture de la campagne en fonction des risques d'infestation), la surveillance d'entreprise mise en œuvre, ont contribuer à ramener les interceptions à 40 en 2023 soit une réduction de 54%. Ce chiffre est encore élevé même si elle va dans la bonne direction est encore énorme et les efforts de stricte application des mesures phytosanitaires devront se poursuivre. Aussi, la disponibilité des technologies de lutte efficaces et à faible impact environnemental mise au point par le projet, si elles sont homologuées et disponibles devront contribuer à réduire davantage le risque d'interception à partir de la campagne prochaine.

ASN3 – Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financements

Les activités prévues dans le PTBA 2023 concernaient (i) la structuration des filières mangues des pays qui n'ont pas de filière organisée, (ii), l'accompagnement du Bénin et de la Guinée pour finaliser la mise en place de leurs interprofessions et (iii) la poursuite de l'accompagnement des autres pays pour enclencher le processus d'organisation de leur filière.

En outre un appui aux dirigeants de l'ARMAO dans les procédures de finalisation de l'accréditation de l'ARMAO au Sénégal était également prévu en même temps que la formalisation de l'interprofession du Sénégal

Enfin, la facilitation du processus de mise en place des mécanismes d'abondement de fonds sera poursuivie ou renforcée. Les résultats de l'exécution de ces activités figurent dans le tableau 7

Tableau 7 : Output **ASN 3** structuration de la filière mangue au niveau national et régional

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Finaliser le processus de mise en en place d'interprofession	2	1 Interprofessions mis en place : (Guinée)
Appuyer les pays dans la structuration des filières mangues	5	3 en cours (Sénégal, Bénin, Niger)
Appuyer l'ARMAO dans son accréditation et à son opérationnalisation	1	1 Dossier en cours
Nombre d'ha traités grâce au partenariat producteurs	5000 ha	2747 ha

Mise en place de mécanismes d'abondement de fonds	5	4 mécanismes mis en place dont 2 opérationnalisés

Concernant la structuration de la filière, les activités ont été principalement focalisées sur l'accompagnement du processus de mise en place de l'Interprofession mangue de la Guinée, du Bénin et du Sénégal. Ainsi les Interprofessions de la Guinée et du Sénégal ont été mise en place et les processus de leur reconnaissance officielle enclenchés. Au niveau du Bénin, le SyRIMAO intervient en synergie avec l'Agence Territoriale De développement Agricole pole 5 (ATDA 5) qui assure la maitrise d'œuvre du processus de mise en place de l'interprofession qui est toujours en cours.

Au niveau de l'accès aux produits de lutte les principales difficultés ont porté d'une part sur la livraison tardive des produits de lutte achetés par les exportateurs au profit des producteurs. Il en est de même au niveau du Sénégal où la procédure de passation de marché n'a pas abouti avant la fin de la campagne mangue. D'autre n part les produits mis au point par le SyRIMAO sont toujours dans le processus d'homologation et même s'ils étaient homologués la question de la production de masse demeure un défi majeur pour les rendre disponible au niveau de tous les producteurs en quantités suffisante.

S'agissante de mise en place de mécanismes d'abondement de fonds, l'objectif était la poursuite de la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes de financement dans cinq pays exportateurs : le Burkina, La Guinée, Le Sénégal, le Togo et le Mali. En rappel, la Côte d'Ivoire dispose du FIRCA, mécanisme qui a inspiré la plupart des mécanismes de financement autonome mis en place en Afrique de l'Ouest. Seulement deux des 5 mécanismes ont pu être opérationnels, celui du Burkina (Voir arrêté interministériel en **Annexe 5**) et celui du Sénégal (voir **Annexe 6 :** Circulaire du MAERSA). Il y a d'une part les lourdeurs administratives qui n'ont pas encore permis la signature des documents de validation du mécanisme pour passer à la phase opérationnalisation, (cas du Mali,) le déclenchement en fin de campagne et la lenteur dans les accords entre acteurs (Guinée) et la non-élaboration du manuel de gestion faute d'argent pour opérationnaliser le mécanisme dû au non-versement des fonds, (cas du Togo).

Mise en place de mécanismes de financement : enjeux et défis

Dans les lois d'orientations agricole des pays là où elles sont adoptées une place de choix est accordée à la promotion et la structuration des filières agricoles. Il est clairement stipulé la possibilité pour les acteurs interprofessionnels la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement autonomes par la mise en place de contribution financière obligatoire (CFO). Là où de telles dispositions légales ne sont pas encore formalisées, les Interprofessions le prévoit dans leurs statuts qui constituent le fondement juridique pour conduire un tel processus.

Cependant l'opérationnalisation de ces restent compliqués à la fois par le consensus difficile à obtenir entre les familles professionnelles d'une part et par la lourdeur administrative aux niveaux des ministères impliquées (commerce, agriculture et finance), la durée moyenne des processus les plus avancées est de deux (2). Seuls le Burkina et le Sénégal en ont pu opérationnaliser leurs mécanismes en 2023.

Les mécanismes au Burkina et au Sénégal ont permis de collecter respectivement **42 352 000** fcfa et **220 170 000** fcfa soit au total **400 212,2 €.**

ASN4 – Suivi et monitoring de la composante

Des appuis spécifiques ont été apportés aux CN dans le processus de formalisation du CN au Cap Vert dans le cadre de son adhésion au projet et des appuis spécifiques aux pays dans le cadre des processus de mise en place des mécanismes d'abondement de fonds. Le tableau 7 résume les résultats issus de l'exécution de l'activité ASN4

Tableau 7 : Output **ASN 4** Suivi et monitoring de la composante

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Appui à la carte aux CN pendant les périodes critiques	03 CN appuyés en 4 missions	3 CN appuyés (Cap Vert, Guinée, Gambie)
Missions d'appui accompagnement et facilitation apportées aux CN	14 missions d'appuis	07 missions réalisées
Rapports périodiques élaborés	3 rapports élaborés	2 rapports périodiques ARAA et 1 rapport annuel élaborés

Outre l'appui au Cap vert dans les procédures d'adhésion du projet, les autres missions d'appui ont essentiellement porté sur l'appui à la mise en place d'interprofession (Sénégal et Guinée) l'appui à la facilitation de la mise en place des mécanismes d'abondement des fonds (Guinée, Sénégal,) l'appui supervision des mesures de gouvernance phytosanitaire (Burkina Faso) et l'appui à la nouvelle équipe de Gambie dans la mise en œuvre du projet.

1.3. Composante SVA – Surveillance – Veille – Alertes précoces

2.2.1. Introduction

Le présent PTBA 2023 avait pour objectif de: (i) élaborer / mettre à jour les plans pluriannuels nationaux de surveillance des pays entrants et anciens ; (ii) identifier les vergers et points d'observations tant chez les petits producteurs que chez les producteurs professionnels dans les nouveaux pays,(iv) former les supers utilisateurs, les collecteurs, les chefs d'entreprises d'exportation et les producteurs et enfin (iii) acquérir et mettre en service les équipements, collecter et analyser les données afin d'émettre des alertes si nécessaires surtout pour les pays exportateurs. En 2023, tous les réseaux du système régional et national de surveillance dans les différents pays membres de la CEDEAO devraient être opérationnels.

De plus, les activités de monitoring des entreprises et le suivi de l'exécution des activités de terrain à travers le réseau des responsables nationaux de surveillance en place dans les pays membres seraient prioritaires. Des missions d'appui accompagnement aux Super-utilisateurs sur la méthodologie d'échantillonnage, l'analyse, la prédiction et d'élaboration des alertes pour les pays exportateurs sont également programmées.

SVA1 – Extension du système de surveillance à 15 pays

Une réorganisation du réseau de surveillance au Nigeria pour prendre en compte le statut d'état fédéral afin que les actions de surveillance se réalisent au niveau local par les State départements of Agriculture. La structuration du système se présente à nouveau en régional et national avec le recrutement d'une consultante qui assure désormais la supervision des activités régionales du système régional.

Un redéploiement du système de surveillance dit régional vers le secteur privé en impliquant les entreprises d'exportation avec leurs réseaux des vergers de production de la mangue pour l'exportation a été fait. Les entreprises d'exportation ont ainsi reçu 50% des vergers de surveillance dans les pays d'exportation. Ils ont été formés et un appui technique pour mettre en place le système de surveillance d'entreprise, à la traçabilité et à l'analyse du risque en station de conditionnement a été effectué au Burkina Faso, en Guinée et au Sénégal.

Enfin au cours de l'année 2023, SyRIMAO n'a pas pu finaliser l'extension du réseau au Cap Vert, le seul pays qui n'a rejoint le projet qu'au 3ème trimestre et attend son versement.

La surveillance d'entreprise une exigence du dossier mangue pour obtenir l'autorisation pour minimiser les risques d'interceptions des mangues

Afin de renforcer la surveillance dans la chaine d'approvisionnement des entreprises exportatrices, 50% des 30 vergers du système de surveillance national sont affectés sont sélectionnés dans les vergers des producteurs qui approvisionnent les entreprises exportatrices. Ceci a permis aux entreprises de disposer d'information en temps réel sur les vergers qui les approvisionnent (niveau d'infestation, niveau de maturité de la mangue etc.)

En outre la surveillance d'entreprise oblige l'entreprise exportatrice d'installer un système de surveillance dans l'enceinte des stations de conditionnement qui est suivi au moins deux fois par jour. Les résultats de cette surveillance sont systématiquement pris en compte dans le système d'inspection. Ainsi, une seule mouche capturée dans un piège entrainement le déclassement automatique de mangue même déjà conditionnée.

Les résultats des actions réalisées sont résumés dans le tableau 9 suivant :

Tableau 9 : Output **SVA1** : Extension du système de surveillance aux 15 pays

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Doter le cap Vert, d'un plan national de surveillance des mouches des fruits à long terme	01 plans élaborés	0
Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Nombre de producteurs et de chefs d'entreprises d'export formés à la surveillance par les CN disponibles	530 producteurs et entreprises Formés	405
Nombre de super utilisateurs formés	15	14

SVA2 – Collecte et analyse des données

La mise en œuvre de cette activité a permis aux pays de suivre, de veiller sur les impacts des mouches des fruits sur l'ensemble du réseau national public et privé de surveillance composé de techniciens des services officiels et des producteurs/entreprises d'exportation. L'activité a été exécutée à travers les actions suivantes : (i) la Collecte des données de la surveillance ; (ii)l'enrôlement des données biotiques et abiotiques, (iii) l'analyse des données et émission des alertes et enfin (iv) le suivi de la prise en charge des alertes émises.

Aussi, un atelier régional de présentation du système de surveillance et de veille phytosanitaire a été organisé aux fins de validation à l'intention des acteurs du public et du privé (DPV, CN, représentant des exportateurs) et la CEDEAO (DADR, ARAA) à Cotonou au Benin.

Au cours de la campagne 106 132 ha de plantations de manguiers ont été surveillés. Une superficie 5 783,58ha a été jugé infestée. Des alertes précoces ont été émisses par le système de surveillance. Une superficie de 3 875ha soit 67% de la superficie infestée a été traitée par les producteurs propriétaires des vergers à l'aide de la technologie d''annihilation des males disponibles contre l'espèce Bactrocera dorsalis. Par ailleurs, il a été noté que 1 041,04 ha soit 18% des infestations sont causées par l'espèce Ceratitis cosyra en Côte d'ivoire, au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso. Aucun traitement n'a été effectué sur l'ensemble de la région contre cet ennemis faute de technologie appropriée de lutte homologué disponible. Les dégâts observés sont estimés à 5% soit 20,820.90 tonnes de la production.

.

Les résultats de l'exécution des actions au 31 décembre 2023 sont consignés dans le tableau 10 ci-après :

Tableau 10 : Output **SVA2** : Collecte et analyse des données

Objectifs	*Prévision 2023*	*Réalisations*
Unités de données sur la composition et la densité des populations disponibles	865 280	1 117 586
Unités de taux d'attaques sur les fruits par points par les mouches des fruits disponibles	15%	5%
Nombre de zones agro écologiques couvertes	37 zones couvertes	36 zones
Nombre de Vergers	360 vergers	337 vergers
Nombre de points d'observation	1 440 points	1 348 points
Les données enrôlées dans la base de données disponibles	1 298 080 données	**1 455 840** données
Prévalence des mouches	24/jour	20/j
Nombre des alertes émis	209/an/pays	401 (tous les pays)
Proportion d'alertes rapides suivies de lutte fonctionnelle (%)	20%	12 %
Fréquence des alertes émises	Hebdoen campagne et mensuelle hors campagne	Hebdoen campagne et mensuellehors Campagne

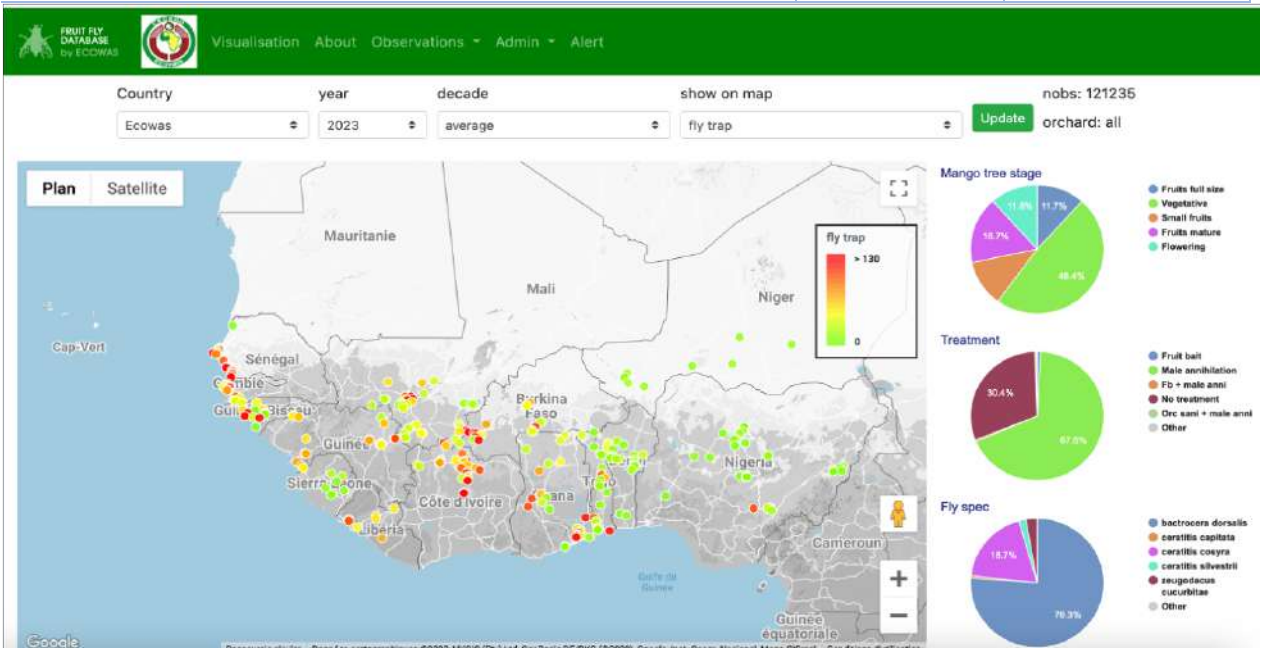

Photo N° 9 : Carte du dispositif de surveillance dans les 14 États couvert

Il est a été noté un grand progrès dans l'opérationnalisation de la lutte basée sur alerte. Pour les anciens pays du PLMF avec 7 années d'anniversaires, une moyenne mobile de la dynamique des populations a été calibrée et permet de cibler et encadrer le risque. La figure ci-dessous illustre la situation générale dans la sous-région.

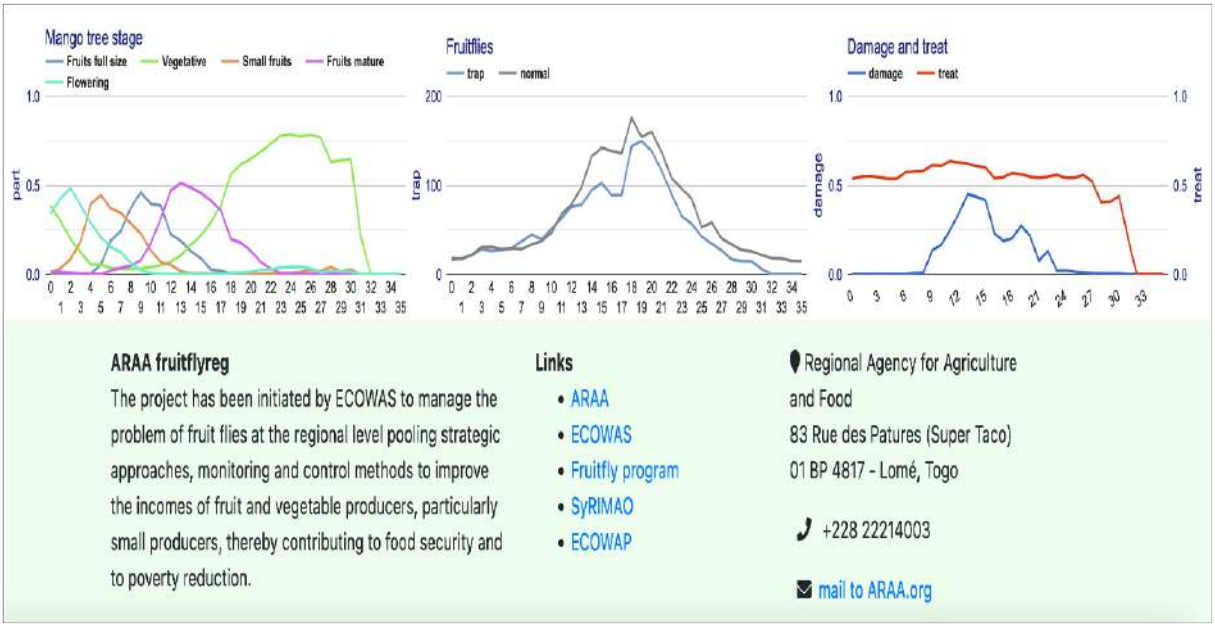

En sommes, la mise en œuvre de la stratégie de lutte basé sur la surveillance alerte a bien fonctionné en 2023. Au total, les pays membres du projet ont fait mieux que les années antérieures. La situation aurait été meilleure si les pays disposaient des technologies de lutte contre les populations de de mouches des fruits de l'espèce Ceratitis cosyra. Cette espèce a commis des dégâts de plus de 5% en côte d'ivoire, au Mali et au Burkina Faso. Les traitements en place ont eu un effet que sur l'espèce Bactrocera dorsalis. D'où la pertinence du développement de Mango Mango protect et l'urgence de son homologation et sa disponibilité auprès des producteurs.

SVA3 – Suivi monitoring de la composante

Au cours de l'exécution du PTBA 2023, les activités de reporting périodique de la composante, la participation à l'élaboration du PTBA 2023, le suivi régulier des activités de collecte et d'enrôlement des données, l'appui à l'analyse et l'élaboration des alertes, l'évaluation de la prise en charge des alertes par les producteurs et les entreprises d'exportation ont été les principales actions menées.

Les principales tâches liées à l'action ont été les suivantes :

- Appui et supervision des pays à la collecte, l'enrôlement, l'analyse des données et l'élaboration des alertes ; mis à jour et suivi de tous les modules techniques de gestion de la base de données ECOWAS FFDB, le programme de saisie et d'enrôlement des données, d'analyse et de lancement des alertes.

- Accompagnement lors des rencontres ciblées sur les ouvertures et fermetures des campagnes et/ou des réunions de mise en place du système de surveillance dans les entreprises d'exportations.

- Aussi, partie importante du temps de travail de l'expert a été dédiée au développement, extension des modules techniques du système de surveillance en lien avec les prestataires développeurs.

Les résultats de l'exécution sont décrits dans le tableau 11 ci-après :

Tableau 11 : Output **SVA 3** Suivi et monitoring de la composante

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisation*
Appui et supervision des pays dans la collecte, l'enrôlement, analyse des données et élaboration des alertes (maintenance des modules techniques)	15 appuis aux pays	*9 pays appuyés*
Mission d'appui technique aux super utilisateurs selon les besoins	6 appuis	*4 appuis*

1.4. Composante CSE – Coordination - Suivi - Évaluation

4.1. Introduction

Le Plan de Travail et de Budget 2023 était focalisé sur (i)la coordination globale du projet, (ii) l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation au niveau des CN, (iii) l'audit des CN et de l'ARAA et enfin (iv) l'opérationnalisation du plan de communication.

CSE1 - Coordination globale ;

Deux activités étaient prévues dans l'exécution du PTBA 2023 dont (i) le fonctionnement de la cellule de coordination et (ii) l'appui aux CN dans la mise en œuvre des activités.

Les résultats de l'exécution de cette activité sont présentés dans le tableau 12.

Tableau 12 : Output **CSE1** Coordination globale

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisations*
Atelier régional de bilan de campagne 2023 et de programmation 2023	1 atelier tenu	0
Appui aux CN en gestion financière et dans l'exécution des activités	60 appuis apportés aux CN	72 appuis réalisés

Les appuis ont porté sur outre l'appui à la mise en œuvre technique et financière des activités l'appui dans les procédures de demande des versements à tous les pays, l'organisation des audits annuels des CN et enfin l'organisation des ateliers nationaux et l'atelier régional de bilan et de programmation 2024 en zoom.

Afin de renforcer la synergie d'action entre SyRIMAO et les programmes du COLEAD, une rencontre de bilan virtuel de la campagne d'exportation des mangues 2023 a été réalisé. Des concertations sont également engagées avec le FSRP pour l'appui accompagnement de l'ARMAO et avec le projet PRAOP dans la perspective d'un appui aux starts up de jeunes à incuber pour la production de masse de l'huile essentielle du Mango Project.

CSE2 - Suivi-évaluation et audits

Les principales activités prévues dans le PTBA 2023 inclues la collecte de données sur le terrain pour renseigner les indicateurs de suivi évaluation, la supervision des activités par l'ARAA et l'audit annuel des comités nationaux

Les résultats de l'activité au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau 13 ci-après :

Tableau 13: Output **CSE2** Suivi-évaluation audit

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Comité de pilotage tenu	1 comité tenu	1 CTS tenu
Comités Nationaux audités	15 CN	En cours d'audit
Mission de supervision ARAA de l'exécution du projet sur le terrain	1 mission réalisée	1 réalisée avec la DUE Abuja

Une mission de visite terrain de la DUE-Abuja et de l'ARAA s'est déroulée du 15 au 19 juillet 2023 au Sénégal et en Gambie. Cette mission a permis à la DUE Abuja et à l'ARAA de visiter les réalisations du projet dans les deux pays, de discuter avec les acteurs bénéficiaires directs du projet (Rapport de mission en **Annexe 8**).

En outre les points focaux suivi-évaluation ont conduit une enquête de collecte de données en vue de compléter les informations du cadre logique. Enfin, l'audit 2022 des 14 Comités Nationaux fonctionnels a été finalisé courant le premier trimestre 2023 et l'audit des dépenses du PTBA 2023 a commencé courant le quatrième semestre 2023.

Une mission ROM (Result Oriented Morintoring) avait été annoncé et les pays à visiter retenus : Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal et le Togo. La mission qui devait démarrer ce 02 octobre 2023 n'a finalement pas eu lieu et sans explication, aucune malgré l'interpellation de la coordination.

Photo N°10 : Visite du Laboratoire de production de l'HE.

Photo N°11 : Échange avec un producteur sur l'efficacité

CSE3 - Communication et visibilité.

Les actions de communication au cours de la présente campagne ont porté sur trois aspects majeurs :

- La réalisation de goodies mis à disposition de tous les pays,
- Les émissions de sensibilisation grande publique sur les bonnes pratiques de lutte contre les mouches des fruits et
- La distribution d'affiches lors d'évènements ;
- La production de 5 capsules

Les résultats de l'exécution de cette activité sont présentés dans le tableau 14 suivant :
Tableau 14 : **CSE3** Communication visibilité

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Nombre de maquette et fiches (en 3 langues) produits (tirage d'affiche réalisées au cours du PLMF	*1500*	*800*
Nombre de fiches distribuées lors d'évènements (SARA)	*600*	*200*
Nombre de parutions du bulletin trimestriel produits	*4*	*1*
Nombre de communiquée de presse publiées	*1*	*1*

Nombre de spots radio de sensibilisation produits	*30 spots produits*	*17spots produits*
Nombre de diffusions des spots radio de sensibilisation	*300 diffusions*	*415 diffusions*
Nombre de spots vidéo produit et diffusés	*10 spots*	*03 spots et 3 capsules vidéo produits*

Il faut ajouter que les actions de visibilité sont organisées pendant l'exécution de toutes les activités du projet tant au niveau national (formation de techniciens, formations des producteurs, ateliers de concertation) que régional (couverture des télévisions nationales, et presse écrite, banderoles) lors des ateliers. 3 capsules vidéo ont été réalisés (voir **annexe 10**).

2. PRINCIPALES DIFFICULTÉS ET DÉFIS RENCONTRES ET PROPOSITION DE SOLUTIONS

Au titre des difficultés on peut noter :

La principale difficulté rencontrée au cours de cette année de croisière depuis le deuxième trimestre, moments clés de mise en œuvre du projet, reste le non-paiement des versements aux pays pour exécuter leur PTBA, ce qui a eu un impact dommageable sur la mise en œuvre des activités en pleine campagne mangues et dont certains pays l'attente remonte au mois de mars 2023. Cela a eu un impact négatif non seulement sur l'exécution physique des activités mais sur le taux d'exécution financière global du projet.

La coordination a demandé principalement aux pays exportateurs qui le pouvaient de préfinancer certaines activités stratégiques (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo) pour limités les dégâts notamment sur les essais rentrant dans le cadre des homologations et la formation/recyclage des inspecteurs phytosanitaires.

Le processus d'homologation au niveau du CSP des deux technologies n'est pas achevé, due au fait que les résultats des tests d'efficacité et connexes d'homologation pour la session prévue en octobre du CSP ne sont pas finalisés à causes des retards de versement.

Le Mali qui était le 3ème pays Sahélien retenu pour les tests d'homologation n'a pas reçu de versement parce qu'exclu du projet à un moment où il n'était plus possible de trouver un pays de remplacement au vu de la campagne mangue déjà bien avancée.

Quant aux procédures d'homologation engagées dans deux pays humides notamment en Côte d'Ivoire et au Togo, elles ont connu des difficultés, au Togo du fait du non-versement des fonds à temps. La DPV Togo a préfinancé quelques activités de collecte des données mais le recrutement des consultants pour les tests connexes n'a pu être effectives qu'en octobre après l'obtention des fonds. En revanche **l'homologation des deux produits a été fait par la Côte d'Ivoi**re courant le mois de décembre.

En ce qui concerne la mise en place de mécanismes d'abondement de fonds, la difficulté majeurs a été la longueur des négociations entre acteurs, et la validation administrative des mécanismes ont été longues et laborieuses dans les pays exportateurs.

Enfin, la Cap Vert a finalement rempli les procédures d'adhésion au projet et l'accord de subvention avec la CEDEAO a été signé au troisième trimestre 2023. Mais cela pose une autre difficulté ; le dernier délai d'utilisation des fonds au titre de l'accord de subvention est fixé au 30 juin 2024. Or la campagne mangue commence à partir de juillet dans cette zone, ce qui implique que le Cap Vert ne pourra exécuter la majeure partie des activités de son PTBA 2024 avant le délai d'utilisation des fonds.

3. ENSEIGNEMENTS ET FACTEURS DE VIABILITÉ APPRISES

Au nombre des enseignements, on peut noter que :

Une application stricte des règles de gouvernance phytosanitaire permet de réduire significativement les interceptions (à plus de 50%).

L'établissement par pays de la carte des infestations de mouches des fruits nous enseigne la nécessité de disposer des technologies de lutte au niveau local et confirme la pertinence des deux technologies développées par SyRIMAO : l'Huile Essentielle et Mango Protect efficaces contre les deux principales espèces de mouches misses en cause dans les dégâts des mangues.

Enfin, les mécanismes d'abondement de fonds mise en place démontrent que les filières mangues sont en mesure de financer de façon pérenne les activités du projet dans les pays d'exportation de mangue.

EXECUTION FINANCIERE

1 Suivi des Engagements

Les **engagements** cumulés du projet s'élèvent à **10.627.291,40€** soit un taux d'engagement de **92,94%** reparti comme suit :

- Activités régionales : 4.074.864,70€
- Activités des Comités nationaux : 6.552.426,70€

1.1 Engagement sur les activités régionales

Les engagements effectués lors de l'année **2023** sur la partie régionale s'élève à **798.977,86 €**. Ces engagements sont repartis par composante comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Composante	UE - D	UE	AFD	Total général
RAD	233 519,74 €			233 519,74 €
ASN		24 337,47 €	146 250,21 €	170 587,68 €
SVA		264 690,62 €		264 690,62 €
CSE		118 983,02 €	11 196,81 €	130 179,83 €
Total général	**233 519,74 €**	**408 011,10 €**	**157 447,02 €**	**798 977,86 €**

Tableau 1 : répartition des engagements 2023 par composante (régional)

Ces engagements portent le **niveau d'engagement global, au niveau régional, à 4.074.864,70€** reparti par composante et par bailleur tel que décrit ci-dessous :

Composante	UE - D	UE	AFD	Total général
RAD	751 584,91 €			751 584,91 €
ASN		52 223,13 €	685 472,17 €	737 695,31 €
SVA		1 123 657,54 €		1 123 657,54 €
CSE		964 069,09 €	29 031,28 €	993 100,37 €
FG		468 826,57 €		468 826,57 €
Total général	**751 584,91 €**	**2 608 776,34 €**	**714 503,45 €**	**4 074 864,70 €**

Tableau 2 : répartition des engagements globaux par composante (régional)

1.2 Engagement sur les activités nationales

Sur l'année 2023, **3.483.033,35 €** ont été versés aux pays. Avec notamment le troisième versement à destination de onze (11) comités nationaux sur quinze (15) effectué. A cela s'ajoute les versements effectués en 2021 et 2022 (**3.069.393,36€)** pour les quatorze (14) comités nationaux. Soit un total de **6.552.426,71 €**, présenté dans le tableau 3 ci-après :

Composantes	RAD	ASN	SVA	CSE	TOTAL
CN Bénin	213 919 €	210 959 €	166 216 €	8 174 €	599 268 €
CN Burkina	440 525 €	337 826 €	147 514 €	18 979 €	944 844 €
CN Côte d'ivoire	292 584 €	337 075 €	153 269 €	16 686 €	799 614 €
CN Gambie	61 948 €	169 844 €	101 529 €	8 982 €	342 304 €
CN Ghana	50 633 €	47 918 €	33 460 €	1 500 €	133 511 €
CN Guinée	30 816 €	244 047 €	139 219 €	12 338 €	426 420 €
CN Guinée Bissau	30 923 €	167 479 €	73 602 €	13 497 €	285 501 €
CN Liberia	58 248 €	135 768 €	34 159 €	8 621 €	236 796 €
CN Mali	13 633 €	76 875 €	33 460 €	1 500 €	125 468 €
CN Niger	34 093 €	200 343 €	91 381 €	9 500 €	335 318 €
CN Nigeria	112 192 €	316 821 €	157 538 €	28 449 €	614 999 €
CN Sénégal	358 621 €	283 584 €	196 899 €	19 321 €	858 425 €
CN Sierra Leone	42 706 €	178 461 €	85 170 €	11 701 €	318 038 €
CN Togo	133 058 €	205 454 €	173 646 €	19 763 €	531 922 €
TOTAL	**1 873 900 €**	**2 912 453 €**	**1 587 063 €**	**179 010 €**	**6 552 427 €**
%	29%	44%	24%	3%	

Tableau 3 : répartition des engagements pays par composante

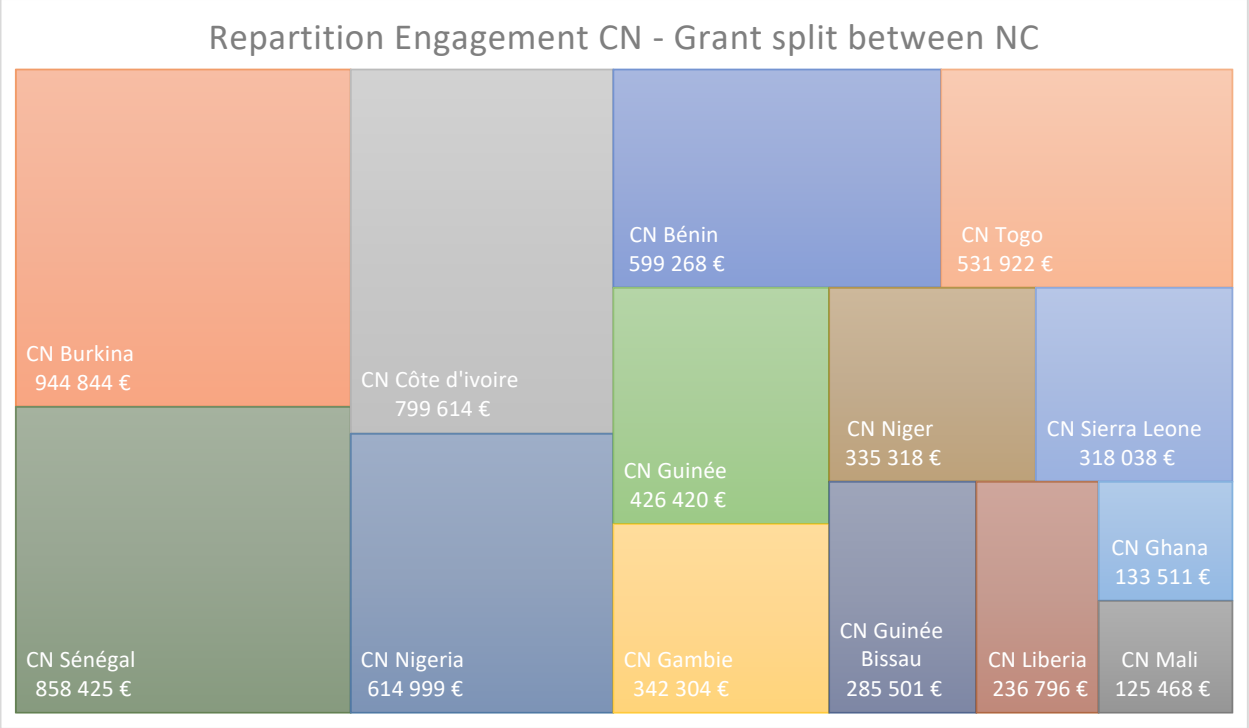

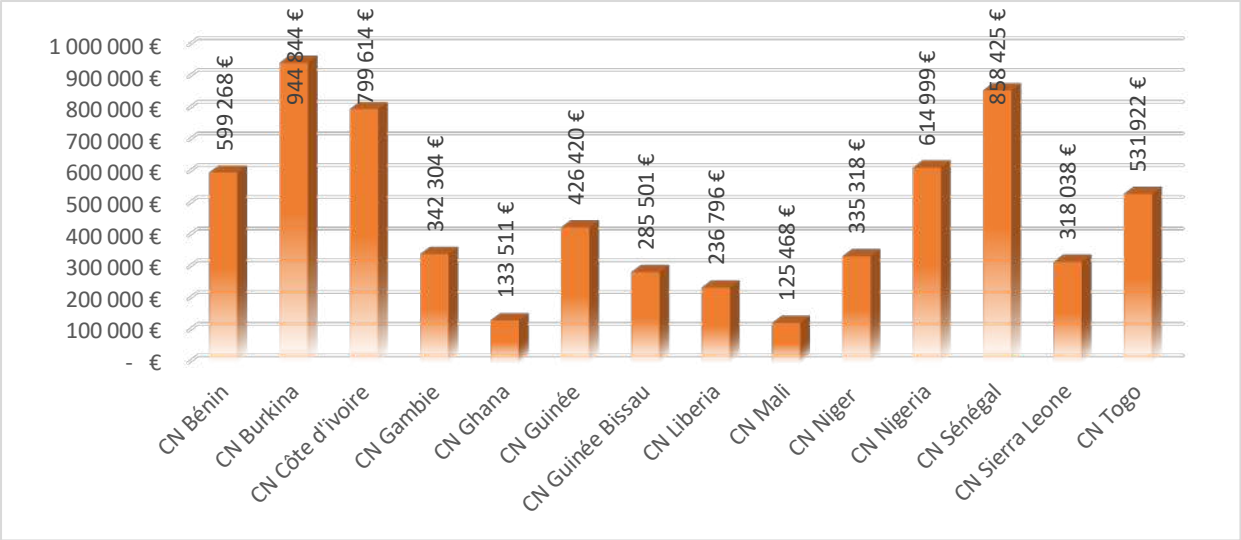

Graphique 1 : Répartition des fonds versés par pays

A ce stade, quatorze (14) des quinze (15) Comités nationaux ont reçu une subvention. Il ne reste que le CN du Cap-Vert dont le premier versement est en cours de traitement.

Il faut également noter qu'en début 2024 quatre versements sont prévus à destination des CNs du Ghana, du Cap Vert du Mali et du Libéria.

2 Suivi des décaissements

2.1 Rapport Décaissement global

Depuis le début de l'**année 2023**, le montant total des décaissements s'élève à **2.720.272,85€** soit un taux d'exécution de **42,30%** du budget 2023**.**

Si on ne considère que la **subvention** (UE et AFD), le taux de décaissement sur le budget 2023 est de **45,51% soit 2.642.828,20€.**

Cela porte le décaissement global du projet à **6.977.402,97 €**, soit un taux d'exécution **de 50,07%** du budget global projet**.**

Si on ne considère que la **subvention** (UE et AFD), le taux de décaissement global projet est de **57,45% soit 6.568.846,65€.**

Le décaissement est reparti au niveau des composantes du Projet comme suit :

- Recherche - Action - Développement : **1.618.396,30€** dont 17.016,83€ de contribution de la part des Comités nationaux
- Appui aux structures nationales : **2.761.504,00€**, dont 337.770,81€ de contribution de la part des Comités nationaux
- Surveillance - Veille - Alerte : **€ 1,554,203.46** dont € 52,167.97 de contribution des comités nationaux
- Coordination - Suivi - Évaluation : **627.032,67€**
- Frais généraux : **267.024,99€**

Ces décaissements peuvent être répartis comme suit :

- Niveau régional : **2.461.334,94 €**
- Niveau des Comités nationaux : **4.516.068,03€**

Vous trouverez ci-dessous le rapport financier global du projet.

2.2 Rapport Financier 2023

Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest - SyRIMAO

RAPPORT FINANCIER 2023 01/01/2023 au 31/12/2023

Code	Composante / Activité / Action	Source financement	Budget Année	Décaissement UE	Décaissement AFD	Décaissement CEDEAO/Etat	Décaissement Total
RAD	Recherche - Action - Développement		1 723 782,04 €	808 495,88 €	- €	3 735,00 €	812 230,88 €
RAD.1	Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional		526 249,30 €	357 290,13 €	- €	320,14 €	357 610,27 €
RAD.2	Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats de recherche		682 944,02 €	206 895,68 €	- €	3 414,86 €	210 310,54 €
RAD.3	Appui aux laboratoires nationaux		359 388,72 €	127 728,49 €	- €	- €	127 728,49 €
RAD.4	Suivi et monitoring de la composante		155 200,00 €	116 581,58 €	- €	- €	116 581,58 €
ASN	Appui aux Structures Nationales publiques-privées		2 521 953,11 €	6 951,24 €	822 981,09 €	71 623,32 €	901 555,66 €
ASN.1	Appui aux Comités Nationaux		1 294 476,70 €	- €	381 261,91 €	66 182,76 €	447 444,67 €
ASN.2	Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires		519 592,72 €	- €	204 316,40 €	4 373,41 €	208 689,81 €
ASN.3	Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financements		546 083,69 €	- €	117 241,19 €	1 067,14 €	118 308,33 €
ASN.4	Suivi et monitoring de la composante		161 800,00 €	6 951,24 €	120 161,60 €	- €	127 112,84 €
SVA	Surveillance - Veille - Alertes précoces		1 698 613,80 €	683 583,74 €	- €	2 086,33 €	685 670,06 €
SVA.1	Extension du système de surveillance à 37 zones et 15 pays		576 619,34 €	162 803,03 €	- €	2 086,33 €	164 889,36 €
SVA.2	Collecte et analyse des données		924 214,47 €	371 856,91 €	- €	- €	371 856,91 €
SVA.3	Suivi et monitoring de la composante		197 780,00 €	148 923,79 €	- €	- €	148 923,79 €
CSE	Coordination - Suivi - Evaluation		485 870,70 €	154 608,65 €	48 581,25 €	- €	203 189,91 €
CSE.1	Coordination globale et gestion administrative et financière		228 446,47 €	91 732,59 €	- €	- €	91 732,59 €
CSE.2	Suivi - évaluation		197 752,80 €	40 219,17 €	48 581,25 €	- €	88 800,42 €
CSE.3	Communication - visibilité		59 671,43 €	22 656,90 €	- €	- €	22 656,90 €
FG	Frais de Gestion (Frais indirects 7% des coûts éligibles sur financement UE)	UE	- €	117 626,35 €	- €	- €	117 626,35 €
IMP	Imprévus	Mixte	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL		6 430 219,65 €	1 771 265,86 €	871 562,34 €	77 444,65 €	2 720 272,85 €
				48,05%	41,10%	12,43%	42,30%
				65%	32%	3%	

Tableau 4 : Rapport Financier 2023 SYRIMAO - Décaissement par composante

2.3 Rapport Financier Global Projet

Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest - SyRIMAO

RAPPORT FINANCIER GLOBAL période du : 15/09/2020 au 31/12/2023

Code	Composante / Activité / Action	Source financement	Budget Projet	Budget Année	Décaissement UE	Décaissement AFD	Décaissement CEDEAO/Etat	Décaissement Total
RAD	Recherche - Action - Développement		2 505 900,00 €	1 723 782,04 €	1 601 379,47 €	- €	17 016,83 €	1 618 396,30 €
RAD.1	Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional		364 800,00 €	526 249,30 €	549 902,35 €	- €	4 497,25 €	554 399,60 €
RAD.2	Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats de recherche		992 000,00 €	682 944,02 €	362 854,37 €	- €	12 518,21 €	375 372,58 €
RAD.3	Appui aux laboratoires nationaux		696 600,00 €	359 388,72 €	262 254,50 €	- €	1,37 €	262 255,87 €
RAD.4	Suivi et monitoring de la composante		452 500,00 €	155 200,00 €	426 368,24 €	- €	- €	426 368,24 €
ASN	Appui aux Structures Nationales publiques-privées		5 728 660,00 €	2 521 953,11 €	20 923,13 €	2 402 810,05 €	337 770,81 €	2 761 504,00 €
ASN.1	Appui aux Comités Nationaux		2 975 000,00 €	1 294 476,70 €	- €	1 002 671,42 €	298 982,02 €	1 301 653,44 €
ASN.2	Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires		1 020 000,00 €	519 592,72 €	- €	675 877,30 €	26 980,39 €	702 857,70 €
ASN.3	Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financements		1 136 650,00 €	546 083,69 €	- €	315 376,03 €	11 808,40 €	327 184,43 €
ASN.4	Suivi et monitoring de la composante		597 010,00 €	161 800,00 €	20 923,13 €	408 885,29 €	- €	429 808,43 €
SVA	Surveillance - Veille - Alertes précoces		3 125 222,43 €	1 698 613,80 €	1 649 676,34 €	- €	53 768,68 €	1 703 445,03 €
SVA.1	Extension du système de surveillance à 37 zones et 15 pays		1 936 717,43 €	576 619,34 €	533 686,21 €	- €	20 684,93 €	554 371,14 €
SVA.2	Collecte et analyse des données		736 005,00 €	924 214,47 €	622 975,35 €	- €	31 528,78 €	654 504,12 €
SVA.3	Suivi et monitoring de la composante		452 500,00 €	197 780,00 €	493 014,79 €	- €	1 554,98 €	494 569,77 €
CSE	Coordination - Suivi - Evaluation		1 616 640,00 €	485 870,70 €	542 663,70 €	84 368,97 €	- €	627 032,67 €
CSE.1	Coordination globale et gestion administrative et financière		902 250,00 €	228 446,47 €	429 731,33 €	5 776,61 €	- €	435 507,94 €
CSE.2	Suivi - évaluation		558 540,00 €	197 752,80 €	64 497,90 €	77 529,86 €	- €	142 027,76 €
CSE.3	Communication - visibilité		155 850,00 €	59 671,43 €	48 434,47 €	1 062,50 €	- €	49 496,97 €
FG	Frais de Gestion (Frais indirects 7% des coûts éligibles sur financement UE)	UE	468 826,57 €	- €	*267 024,99 €*	- €	- €	267 024,99 €
IMP	Imprévus	Mixte	489 751,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL		13 935 000,00 €	6 430 219,65 €	4 081 667,63 €	2 487 179,02 €	408 556,32 €	6 977 402,97 €
					58%	36%	6%	

Tableau 5 : Rapport Financier Global SYRIMAO - Décaissement par composante

3 Rapports par sources de financement

3.1 Rapport financier FED / Desira (UE)

Le total des **décaissements cumulés** sur la subvention de l'Union Européenne à ce jour s'élève à **4.081.667,63€.**

Le montant total **engagé** sur les fonds du FED et Desira (UE) est de **6.888.234,16 €.**

On rappelle que ce montant inclut :

- Les contrats signés dans le cadre de l'exécution du projet (incluant les CPS de l'Unité de coordination) : 1.814.655,27 € imputables au FED et Desira / UE (le reste est imputé au PRCC / AFD) ;
- Les versements faits aux pays : 3.527.872,92 € depuis le début du projet ;
- Les versements fait à l'ARAA dans le cadre de la mise en œuvre du projet : 1.076.879.41 €.
- Le montant global des frais de gestion de l'AFD (la Convention de délégation étant un document contractuel) : 468.826.57 €.

En conclusion, pour ce qui concerne les fonds UE (FED et Desira) à l'an 2023, on a le récapitulatif suivant :

- **48,05 %** du budget **2023** a été **décaissé** ;
- **91,84 %** du budget total de la **subvention UE** (FED et Desira) est **engagé** ;
- **59,26 %** du montant **engagé** est **décaissé** ; et
- **54,42 %** du budget total est **décaissé**.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Composante	Budget Projet	Budget 2023	Engagement	% Engagement	Décaissement 2023	%	Décaissement Global	%2
Recherche - Action - Développement	2 500 000,00 €	1 691 903,02 €	**2 625 484,41 €**	105%	808 495,88 €	48%	**1 601 379,47 €**	64%
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	190 810,00 €	41 800,00 €	**59 723,13 €**	31%	6 951,24 €	17%	**20 923,13 €**	11%
Surveillance - Veille - Alertes précoces	2 610 682,43 €	1 570 555,46 €	**2 710 720,91 €**	104%	683 583,74 €	44%	**1 649 676,34 €**	63%
Coordination - Suivi - Evaluation	1 396 030,00 €	382 120,70 €	**1 023 479,14 €**	73%	154 608,65 €	40%	**542 663,70 €**	39%
Sous Total	**6 697 522,43 €**	**3 686 379,19 €**	**6 419 407,59 €**	**96%**	**1 653 639,51 €**	**45%**	**3 814 642,65 €**	**57%**
Frais Généraux	468 826,57 €		**468 826,57 €**	100%	117 626,35 €		**267 024,99 €**	57%
Imprévus	333 651,00 €			0%	- €		**- €**	-
Sous Total	**802 477,57 €**	**- €**	**468 826,57 €**	**58%**	**117 626,35 €**		**267 024,99 €**	**33%**
Total	**7 500 000,00 €**	**3 686 379,19 €**	**6 888 234,16 €**	**91,84%**	**1 771 265,86 €**	**48,05%**	**4 081 667,63 €**	**54,42%**
% décaissement sur engagement								*59,26%*

Tableau 6 : Récapitulatif des engagements et décaissements sur le FED / DESIRA - UE

3.2 Rapport financier PRCC (AFD)

Le total cumulé des décaissements sur la subvention de l'AFD (qui se répartie uniquement sur les composantes ASN et CSE) s'élève à **2.487.179,02 €** à l'an 2023 du projet. Le montant total engagé sur les fonds du PRCC / AFD est de **3.739.057,24 €**.

On rappelle que ce montant inclut :

- Les contrats signés dans le cadre de l'exécution du projet (incluant les CPS de l'Unité de coordination) : 544.992 € imputables au PRCC / AFD (le reste est imputé au FED / UE);
- Les versements faits à l'ARAA dans le cadre de la mise en œuvre du projet : 169.511,45 € ;
- Les versements faits aux pays pour 3.024.553,79 €.

En conclusion, pour ce qui concerne les fonds du PRCC / AFD à l'an 2023 on a le récapitulatif suivant :

- **41,10 %** du budget **2023** a été **décaissé** ;
- **95,02 %** du budget total de la **subvention AFD** (PRCC) est **engagé** ;
- **66,52 %** du montant **engagé** est **décaissé** ; et
- **63,21 %** du budget total est **décaissé**.

Les montants sont détaillés dans le tableau 7 ci-dessous.

Composante	Budget Projet	Budget 2023	Engagement	% Engagement	Décaissement 2023	%	Décaissement Global	%2
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	3 637 000,00 €	2 037 836,71 €	**3 590 425,64 €**	**99%**	**822 981,09 €**	**40%**	**2 402 810,05 €**	**66%**
Coordination - Suivi - Evaluation	141 900,00 €	83 000,00 €	**148 631,60 €**	**105%**	**48 581,25 €**	**59%**	**84 368,97 €**	**59%**
Sous Total	**3 778 900,00 €**	**2 120 836,71 €**	**3 739 057,24 €**	**99%**	**871 562,34 €**	**41%**	**2 487 179,02 €**	**66%**
Imprévus	156 100,00 €	- €	- €	0%	- €		- €	-
Sous Total	**156 100,00 €**	**- €**	**- €**	**0%**	**- €**		**- €**	**-**
Total	**3 935 000,00 €**	**2 120 836,71 €**	**3 739 057,24 €**	**95,02%**	**871 562,34 €**	**41,10%**	**2 487 179,02 €**	**63,21%**
% décaissement sur engagement								66,52%

Tableau 7 : Récapitulatif des engagements et décaissements sur le PRCC / AFD

3.3 Rapport financier contribution CEDEAO

A ce stade, aucune contribution de la CEDEAO n'a été valorisée. Ceci est dû au fait que la contribution de la CEDEAO est attendu principalement sur l'organisation des comités de pilotage.

Composante	Budget Projet	Budget 2023	Engagement	% Engagement	Décaissement 2023	%	Décaissement Global	%2
Recherche - Action - Développement	5 900,00 €	- €	- €	0%	- €	-	- €	-
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	68 850,00 €	- €	- €	0%	- €	-	- €	-
Coordination - Suivi - Evaluation	60 710,00 €	20 750,00 €	- €	0%	- €	-	- €	-
Total	**135 460,00 €**	**20 750,00 €**	- €	0%	- €	-	- €	-

Tableau 8 : Suivi des contributions de la CEDEAO

3.4 Rapport financier contributions Pays

A l'an 2023, **408.556,32€** ont été enregistré au titre de la contribution des Comités nationaux. Vous trouverez ci-dessous la répartition de ces contributions par composante :

Composante	Budget Projet	Budget 2023	Engagement	% Engagement	Décaissement 2023	%	Décaissement Global	%2
Recherche - Action - Développement	- €	31 879,02 €	- €	0%	3 735,00 €	12%	17 016,83 €	-
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	1 850 000,00 €	442 316,40 €	- €	0%	71 623,32 €	16%	337 770,81 €	18%
Surveillance - Veille - Alertes précoces	514 540,00 €	128 058,34 €	- €	0%	2 086,33 €	2%	53 768,68 €	10%
Total	**2 364 540,00 €**	**602 253,76 €**	- €	0%	77 444,65 €	12,86%	408 556,32 €	17%

Tableau 9 : Suivi des contributions Pays

Ces contributions ont été faites, principalement, par le CN de Côte d'Ivoire (46%), le Nigeria (9%) et le Burkina Faso (8%).

4 Contrôle et audit

Les audits de l'année 2022 ont été conduits et les audits pour l'année 2023 sont en cours avec le cabinet d'audit Pyramis – KMC. A ce stade quinze rapports définitifs sont déjà disponibles. Il faut noter qu'un avenant au contrat du prestataire est prévu pour couvrir la période d'extension du projet une fois que celle-ci aura été validée par le Comité de pilotage.

5 CONCLUSION et RECOMMANDATIONS

En dépit des retards de versements en pleine campagne de production et commercialisation des mangues, qui a eu un impact majeur sur l'exécution des activités, l'exécution du PTBA a néanmoins permis un progrès important vers la réalisation des objectifs fixé au projet : au titre des principaux acquis, on peut entre autres citer :

- La mise en place de deux technologies finies efficaces homologuées par la Côte d'Ivoire et en cours d'homologation par CSP/COAHP et le Togo ;
- La contribution à conduire le CNS-FL à devenir un centre régional d'excellence (CRE-FL);
- La mise en place de 5 mécanismes de financement de la filière dont deux sont opérationnels pour assurer le financement durable des activités de recherche, de surveillance et de lutte ;
- La mise en place du système de surveillance dans 14 États membres et 36 des 37 zones agroécologiques de production de la mangue et l'établissement de carte des infestations phytosanitaires par pays permettant une lutte plus ciblée et efficace.

Au titre des difficultés, on notera principalement le retard des versements aux CN qui ont presque tous été en défaut de paiement en pleine campagne d'exportation des mangues, période critique de mise en œuvre des activités du projet. En dépit de préfinancements de certaines activités faits par les pays exportateurs, l'impact sur l'exécution physique et financière du projet n'a pu être rattrapé parce que la campagne mangue était déjà passée.

Les retards de versement aux comités nationaux observés en 2023 de même que le temps effectif d'intervention de deux campagnes mangue sur le terrain (2022 et 2023) n'ont pas permis d'homologuer les technologies en 2023 pour passer à une production de masse et à la vulgarisation en 2024. Ces contraintes n'ont pu permettre de finaliser et valider les mécanismes de financement opérationnel dans tous les pays exportateurs et l'extension du système de surveillance au Cap Vert n'a pu être effectif. A ces contraintes techniques, il faut ajouter celle administratives, notamment le dernier délai de versement des fonds fixé au 30 mars 2024 et le dernier délai d'utilisation des fonds fixé au 30 juin 2024.

Pour toutes ses raisons la proposition a été faite au CTS d'une **extension de la durée du projet au 31 décembre 2025 sans coût additionnel afin de finaliser et mettre à disposition des utilisateurs l'ensemble des livrables attendus. Cette proposition a fait l'objet d'un courrier entre la CEDEAO et l'AFD**

Les décaissements au 31 décembre s'élèvent à **2.720.272,85 €**, soit **42,30%** du budget 2023.

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de la session du Comité Technique

Les minutes sont accessibles par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/x2nx59vo9zdp3lw9pjd84wmoldex6fgh

Annexe 2 : Rapport du Comité Scientifique

Le Rapport est accessible par téléchargement par le lien ci-après :
https://app.box.com/s/v482qzep39yscarpmrr3amsqpx505w7b

Annexe 3 : Articles scientifiques publiés

Les articles scientifiques publiés sont accessibles par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/cs1vhz2jge74onnxioiv8gw5jgzx0wqh

Annexe 4 : Rapport de formation des poids focaux RAD et techniciens de laboratoire en taxonomie et à former les producteurs à l'utilisation des paquets technologiques ;

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/yvx14b1ek75auoktcoqh60fhpgnshxf2

Annexe 5 : Arrêté interministériel portant extension CFO de l'IP mangue.

L'Arrêté interministériel rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/s1mtrp3qa6mwj0kjvide484dt0qhpb42

Annexe 6: La lettre circulaire MAERSA portant exportation mangues ..

La lettre circulaire est accessible par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/vlg1hp9c00pf7gz0rcqngdkizfe02zbq

Annexe 7: Conclusions de l'atelier régional de présentation du système de surveillance aux acteurs d public et privé et à la CEDEAO au fin de validation.

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après : https://app.box.com/s/p57mmaun71ubltjoc1p41h0br7ishkbh

Annexe 8 : Rapport de la mission de visite terrain de la DUE Abuja et l'ARAA au Sénégal et en Gambie

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/6eq4bzt138pt8on2apmi9obqprjx36vy

Annexe 9 : Avis d'homologation des technologies de lutte mise au point

Les avis d'homologation des technologies de lutte sont accessibles par téléchargement au lien ci-après :

https://app.box.com/s/d28w70zuopjxzasi9jz7ey4l921p56ms

Annexe 10 : Capsules vidéo réalisés

Les capsules vidéo en français, anglais et portugais sont accessibles par téléchargement au lien ci-après : https://app.box.com/s/nl1pazlyu27fhcej2hc75dlui8o6w5lx